

de  
 XXX  
 Résidence de  
 CODE UNITE 02411  
 PROCES-VERBAL N° 731 / 1990

D'ENQUETE PRELIMINAIRE  
 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° PIECE 01  
 N° FEUILLET 1/2

LMAA (BPHO)

NATURE PRECISE DES FAITS - REFERENCE

**O B J E T :** Phénomène d'Objets Volants non identifiés (O.V.N.I.), vu par un habitant de la Commune de au dessus de la région, le 05 novembre 1990 vers 19 heures.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) S, gendarme, de la Compagnie de , en résidence à la Brigade de

XXXXXXXXXX(S)

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR six novembre mil neuf cent quatre vingt dix à dix heures trente, de permanence à la Brigade de , se présente à notre bureau, monsieur L , 41 ans, agriculteur, demeurant au lieu-dit , Cette personne vient nous avertir sur des Objets Volants non Identifiés (O.V.N.I), qu'elle aurait vu le 05 novembre 1990 vers 19 heures ou 19 heures 01 minute, alors qu'elle se trouvait sur la commune de . Nous entendons :  
 L , 41 ans, agriculteur, demeurant au lieu-dit , sur la commune de , né le , fils de , marié, deux enfants, de nationalité Française, qui nous déclare :  
 " Hier, 05 novembre 1990 vers 19 heures ou 19 heures 01 minute, je me trouvais sur la commune de , au lieu-dit , sur mon tracteur au milieu de mon champs, que je labourais.  
 --- Lorsque j'ai vu face à moi en direction de : Un groupe de points lumineux se déplaçant dans le ciel, dont l'ampleur était trop importante pour être un avion. Cela m'a intrigué, et j'ai immédiatement tout éteint. Je suis descendu à terre, et j'ai observé dans le noir et le calme total le phénomène. J'ai vu deux boules lumineuses intenses de couleur blanche, une un peu plus jaune, se superposant d'environ 20 fois leur diamètre, et dégageant une fumée comparable à celle d'un avion. Ces fumées étaient parfaitement visibles dans le noir, et d'une longueur du quart de la route Céleste. Ces boules étaient accompagnées de points lumineux rouges, qui ne dégageaient aucune fumée. Ces points rouges avaient une formation bien définie en demi cerole sur la gauche, et formant une figure géométrique.  
 --- Cet ensemble se déplaçait dans le ciel de vers (du Sud-Ouest au Nord-Est). Je peux estimer la vitesse de ce groupe à un avion de ligne circulant entre 2000 et 3000 mètres, à 800 Km/h environ. Je ne peux estimer l'altitude du groupe, si ce n'est vers les hautes couches de l'atmosphère.  
 --- J'ai pu observer ce phénomène pendant une période que j'estime à environ 15 à 20 secondes.  
 --- Les points rouges ont disparu en premier et les deux points lumineux après.  
 --- C'est la première fois que j'assiste à un tel phénomène.  
 --- Je précise que le groupe ne faisait pas de bruit.  
 --- Ce matin vers 07 heures 30, j'ai appelé le GEPAN à . J'ai rappelé vers 10 heures. Une personne de cet organisme m'a demandé de faire une déclaration auprès de vos services.  
 --- Je vous remets un croquis que j'ai établi hier soir après le phénomène.  
 La personne entendue. Le gendarme.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	1	Mr le Procureur de la République à	DATE DE CLOTURE LE 20 novembre 1990.	VU ET VISÉ PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>	1	Mr le Préfet du Département du à		
	<input checked="" type="checkbox"/>	1	Mr le Général Cdt la Région aérienne à	SIGNATURE ET CACHET	
	<input type="checkbox"/>	2	XXXXXXXXX Mr le Ministre de la Défense D.G.G.N, bureau Défense-Opérations à		

... Le 06 novembre 1990 à 12 heures. -----  
--- Lecture faite, persiste et signe. -----

La personne entendue.

Le gendarme.

~~---~~ Nous avons procédé à l'établissement d'un message n° 816/2 du 06 novembre 1990 à destination de notre Commandant de Compagnie à  
, pour un compte rendu des faits. -----

---- Monsieur L. : est la seule personne de a  
avoir observé le phénomène ci-dessus. -----

---- Le phénomène exposé par monsieur L. dans la présente procédure est semble-t-il d'après les médias un satellite "Soviétique" qui faisant son entrée dans l'atmosphère s'est désintégré. -----

Fait et clos à

, le 20 novembre 1990.

Le gendarme.

